

COMMUNIQUE DE PRESSE DES RESULTATS ANNUELS

1. PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En ce qui concerne les comptes de cet exercice, les principaux agrégats des comptes sont les suivants :

Données en cours d'audit (exprimées en K€)*	Comptes consolidés au 31/12/2013	Comptes sociaux au 31/12/2013	Comptes consolidés au 31/12/2012	Comptes sociaux au 31/12/2012
Chiffres d'affaires	4.477	474	5.732	1.016
Produits Opérationnels Courants	4.893	514	6.316	1.288
Résultat d'exploitation ou résultat opérationnel courant	(2.557)	(621)	(1.283)	(609)
Résultat net	(1.316)	(226)	(1.197)	(321)
Capitaux propres – Part Groupe	(1.481)	(471)	(5.073)	(4.637)

(*) Conforme aux normes IFRS

Il est précisé que le périmètre de consolidation retenu pour les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 comprend les sociétés MFG (société mère) et LOLA CREATION, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR (filiales intégrées globalement) depuis le 1^{er} juillet 2011.

1.1 Présentation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2013

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires consolidé de la Société ressort en baisse de 1.255 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, le chiffre d'affaires s'établit à 4.477 K€ en 2013 contre 5.732 K€ au titre de l'exercice précédent. La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'arrêt de la production de la marque Irène Van Ryb qui représentait 1.016 K€ en 2012.

L'activité opérationnelle du Groupe est encore déficitaire avec une insuffisance de la rentabilité au m² des boutiques sous enseigne Lola et d'une structure de coûts importante sur l'activité MFG. L'élargissement des collections proposées par la direction artistique de la société LOLA CREATION et l'extension de la gamme par des accessoires de maroquinerie et des bijoux permettront sensiblement d'améliorer la rentabilité.

A périmètre équivalent, la baisse est néanmoins contenue (300 K€) grâce aux économies de structure sur les différentes sociétés du Groupe.

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2013 portent principalement sur la reprise des provisions sans objet liées au litige avec Régina Rubens.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact de la désactualisation liée au plan de continuation (43K€).

L'exercice clos le 31 décembre 2013 se solde par un résultat net consolidé déficitaire à hauteur de (1.316) K€ contre (1.197) K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les capitaux propres consolidés - part du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont négatifs à hauteur de (1.481K€) à comparer à (5.073 K€) au titre de l'exercice précédent.

1.2 Présentation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2013

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'exercice 2013 est en baisse par rapport à l'exercice précédent et ressort à 474.391 € contre 1.015.773 € au titre de l'exercice précédent.

Cette baisse résulte de l'arrêt de la production de la marque Irène Van Ryb.

L'exercice clos le 31 décembre 2013 se solde ainsi par un résultat courant déficitaire à hauteur de (621.405) € contre (609.220) € à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 401.528 €. Ce résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise des provisions liées au litige avec Régina Rubens.

En conséquence, le résultat net ressort à (225.541) €.

Les capitaux propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont négatifs à hauteur de (471.380) € à comparer à (4.637.137) € au titre de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation de capital.

2. FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)

2.1 Passage sous enseigne LOLA de la boutique rue de Passy (Paris)

Dans le courant du premier trimestre 2013, la boutique de la rue de Passy (Paris XVI^{ème}), dont le fonds de commerce est détenu en propre par MFG, initialement exploité sous enseigne Irène Van Ryb, a été rénovée et est passée sous enseigne LOLA.

2.2 Signature d'un avenant au protocole de conciliation avec les banques du 9 août 2012

En date du 25 juin 2013, les sociétés LOLA CREATION, LOLA BOUTIQUE, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL ont signé un avenant au protocole d'accord de conciliation du 9 août 2012, sur les modalités de restructuration de la dette conformément à ce qui a été décrit dans le rapport financier semestriel.

2.3 Contrat de location d'une nouvelle boutique

La Société a signé, le 28 juin 2013, un contrat de location d'une nouvelle boutique d'une surface de 90 m² dans un outlet de luxe « ONE NATION » situé dans l'ouest parisien et dans lequel les plus grandes marques seront représentées. La boutique a ouvert ses portes le 4 décembre 2013.

2.4 Augmentation de capital

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 28 août 2013, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2012, il a été procédé, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 4.394.950,30 euros, par l'émission, au pair, de 87.899.006 actions nouvelles de 0,05 euro chacune.

Les actions nouvelles émises ont été admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris (compartiment C) le 2 octobre 2013.

2.5 Licences de marques

MFG a signé en date du 16 septembre 2013 quatre contrats de licences de fabrication et de distribution pour ses marques Irène Van Ryb et Regina Rubens avec les sociétés LES BAGAGISTES PLATINIUM et COMPAGNIE A.M comme décrit dans le rapport financier semestriel.

2.6 Lola

La marque Lola a été présente du 2 au 4 juillet 2013 au salon du PAP « PREMIUM » de Berlin. La Société a pris des contacts en Russie et en Allemagne pour implanter la marque dans ces pays. Lola a également réalisé fin juillet une période de ventes sur le site VENTEPRIVEE.COM. Les premiers éléments confirment un réel succès de cette opération.

2.7 Eshop Lola

Le site de e-commerce Lola est opérationnel depuis fin novembre 2013, à l'adresse www.lola.fr. Le recrutement d'une collaboratrice avec une expérience e-commerce pour gérer, dynamiser et référencer les différentes places de marché est terminé.

2.8 Cession et abandons de créances

Dans le cadre d'une restructuration de la dette du Groupe vis-à-vis de la société JEKITI MAR CAPITAL, actionnaire de référence de la Société, cette dernière a cédé à MFG en date du 20 décembre 2013 ses créances détenues sur LOLA CREATION et LOLA BOUTIQUE correspondant aux avances en compte courant d'associés qu'elle avait effectuées non pas par l'intermédiaire de MFG mais directement dans ces sociétés. Ces créances s'élevaient respectivement à 1.300 K€ et à 75 K€.

La Société a décidé d'abandonner, en décembre 2013, avec clause de retour à meilleure fortune, ces créances de compte courant.

La société JEKITI MAR CAPITAL a décidé d'abandonner, en décembre 2013, une partie de la créance qu'elle détient au capital de la Société à hauteur de 1.375 K€.

2.9 Plan de continuation

Les modalités d'apurement du passif de la Société sur une durée de 10 ans ayant été arrêtés sur le fondement d'un modèle économique axé exclusivement sur l'exploitation des marques de prêt-à-porter féminin « IRENE VAN RYB » et « REGINA RUBENS ». et en raison de la suspension de l'activité de ces deux marques, les sources de revenus de la Société ont évolué

depuis 2011, de sorte que le plan d'apurement tel qu'il a été arrêté en 2010 n'est plus en parfaite adéquation avec l'activité actuelle de la Société.

La Société a sollicité en conséquence, conjointement avec le Commissaire à l'exécution du plan, le Tribunal de commerce en vue d'obtenir une modification de la troisième échéance du plan d'apurement du passif.

3. FAITS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013

3.1. Nomination d'un nouveau directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 21 février 2014 a nommé Monsieur Philippe Gellman Directeur Général Délégué de la Société. Il est principalement en charge de l'ingénierie financière, des partenariats et acquisitions et des relations investisseurs.

3.2. Plan de continuation

Une modification du plan d'apurement du passif a été demandée par la Société et le Commissaire à l'exécution du plan au Tribunal de commerce qui consiste au rééchelonnement du plan en vue de (i) ramener l'échéance de 2013 payée en mai 2014 de 10% à 2,50% du passif et (ii) de porter les échéances de 2014 à 2018 de 10% à 11% et celles de 2019 et 2020 de 16%, respectivement, à 17% et 17,5%.

L'audience du Tribunal appelée à examiner cette question a eu lieu le 28 mai 2014 et le délibéré doit intervenir le 19 juin 2014.

3.3. Etablissement de comptes annuels et consolidés

Le mandat de la société PARIS AUDIT, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, est arrivé à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 25 juin 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La Société a donc procédé à la nomination de la société EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire.

Ce changement de commissaire aux comptes a eu pour conséquence, une prise de retard dans la procédure d'audit et l'établissement des rapports des commissaires.

Les commissaires aux comptes ont ainsi établi un rapport de carence le 9 juin 2014, dans la mesure où les procédures d'audit sont toujours en cours.

Ainsi, la Société n'est pas, à ce jour, en mesure de mettre à disposition du public son rapport financier annuel 2013 qui comprend notamment l'attestation du responsable du rapport financier annuel 2013, le rapport de gestion, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

4. Litiges

La Société est actuellement partie aux litiges significatifs suivants :

- Litige avec Régina Rubens et la Société Ben'z : Pour rappel, un litige opposait MFG à Madame Régina Rubens et à la société Ben'z pour inexécution d'un contrat de prestation de services de direction artistique, suspendu unilatéralement par Madame Régina Rubens. Par arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 16 mai 2013, la société BEN'Z et Madame Régina RUBENS ont été solidairement condamnées à payer à la société MONTAIGNE FASHION GROUP les sommes de 53.157,33 euros et 59.800 euros, outre une somme de 8.000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

La société BEN'Z et Madame Régina RUBENS ont formé un pourvoi en cassation le 1^{er} août 2013.

- Litige avec la SCI Oona : Pour rappel, MFG a assigné le 31 août 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris la SCI Oona aux fins de voir constater le renouvellement de plein droit du bail commercial en date du 3 septembre 1998, aux mêmes causes et conditions, pour une nouvelle durée de 9 années entières et consécutives à compter du 3 septembre 2007. A titre subsidiaire, la Société sollicitait la condamnation de la société Oona à lui payer une indemnité d'éviction d'un montant de 1.800.000 euros.

Les adversaires de MFG ont été condamnés, le 1^{er} février 2012, à indemniser la Société des conséquences dommageables du défaut d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de l'ancien établissement de la Société, à la date de demande de renouvellement, le 5 mars 2007. La Cour d'appel de Paris a confirmé ledit jugement le 4 décembre 2013.

L'affaire sur le préjudice a été plaidée le 16 mai 2014, une décision devrait être en principe rendue courant juillet 2014.

- Litige à l'encontre de la société Financière Partouche :

Le financement de l'acquisition des sociétés LOLA Création Lola Boutique/ Bellecour a été effectué en partie au moyen d'un crédit consenti par le vendeur.

Ce crédit vendeur d'un montant de 436 K€ a été fait sous forme d'une traite payable au 31 décembre 2011. Le paiement de cette traite a été différé suite à la mise en œuvre de la garantie de passif prévue au contrat d'acquisition.

Le différend qui oppose les deux parties a donné lieu à l'assignation de MFG par Financière: Parlouche devant le Tribunal de Commerce de Paris en date du 28 mars

2012. En juin 2012, le crédit vendeur non couvert par la garantie de passif a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 142 milliers d'euros.

En date du 17 mai 2013, les demandes formulées par MFG à l'encontre de Financière Partouche au titre de la mise en jeu de la Convention de Garantie ont été rejetées par le Tribunal et MFG a été condamnée à payer un total de 325 K€ (hors intérêts de 3% sur 436,5 K€). La Société a fait appel de ce jugement qui est revêtu de l'exécution provisoire; étant précisé que, par jugement en date du 28 juin 2013, la condamnation au paiement du crédit

vendeur a été assortie d'une condition de restitution par Financière Partouche de la traite de 436,5 K€ remise à l'époque à la Société.

La garantie de passif n'a pas été intégrée aux actifs identifiés par principe de prudence.

- Litige avec Irène Van Ryb : Cette dernière a initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de Paris invoquant une résiliation judiciaire de son contrat de travail. Les plaidoiries se sont déroulées le 23 octobre 2012. La Société a été condamnée au paiement de rappels de salaires et de la prime de non concurrence. Les parties ont toutes deux fait appel du jugement devant la Cour d'appel de Paris qui entendra les plaidoiries des parties le 12 octobre 2015.

5. FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

5.1. Risque de liquidité

L'actionnaire de référence JEKITI MAR CAPITAL s'est engagé à assurer le financement de l'activité courante du Groupe à horizon de douze mois à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2013 de la Société, engagement acté lors du conseil d'administration du 16 mai 2014.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 59 K€.

A Propos de MONTAIGNE FASHION GROUP :

L'activité consiste en la création et la distribution de vêtements de prêt-à-porter féminin et d'accessoires haut de gamme sous la marque LOLA, au rythme de deux collections par an et à travers un réseau de succursales en France et de détaillants multimarques.

Une activité de licences est également concédée pour les marques IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS sur les catégories de produits bagagerie, maroquinerie, chaussure et lingerie.

MONTAIGNE FASHION GROUP est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE EURONEXT Codes ISIN : FR0004048734 - Reuters : MFG.PA - Bloomberg : MFG.FP

VOS CONTACTS :

Edouard Hubsch, Président Directeur Général
Tél : +33 144 543 232
Mail : e.hubsch@montaignefashiongroup.com

Philippe Gellman, Directeur général Délégué
Tél : +33 144 543 232 + 33 607 711 244
Mail : p.gellman@montaignefashiongroup.com